

REUNION DU 7 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 30 novembre 2018*

Présents : M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX, M. FREULON, Mme ALLARD, M. BOURGEAU, M. BARBOT Pierrick, M. BARBOT Henri, Mme BRUNET, Mme PITON, M. STEPNIEWSKI, M. MEIGNAN, Mme LOUIS-FRANCOIS.

Absents excusés : Mme FOUCHER, Mme PLANCHENAUT

Secrétaire de séance : M. STEPNIEWSKI Philippe

M. DESLANDES Jean-Louis, Maire ouvre la séance et informe le Conseil que le projet de rachat de l'établissement Rives Gabares, par une Société Coopérative Civile Immobilière est abandonné.

COMMUNE,

COMMISSIONS

VIE ASSOCIATIVE

a) SALLE DE SPORTS : Rencontre hand & tennis pour projet nouvel aménagement

M. MEIGNAN Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion du 24 novembre avec les représentants des associations sportives (Hand et tennis) et la Mairie, concernant l'aménagement de placards dans la salle de sport. Il précise que la faisabilité du projet est à l'étude.

b) VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL le 11 janvier 2019 : Programme

-Travaux des commissions : Vie associative et octobre rose – Environnement - Vivre ensemble – Bâtiments et C.C.A.S.

- Présentation de trois associations : une nouvelle « Les Musicales de Juvardeil », le renouveau du Club du Temps Libre et des loisirs et la reprise de l'ACAL

c) COMMUNICATION : Présentation du planning pour les Echos

Le bon à tirer est à retourner le 13 décembre à l'imprimeur

L'objectif est une distribution des Echos 2019, le premier week-end de janvier.

ENVIRONNEMENT

a) RESTAURATION DES HAIES ET MARES SUR LES CIRCUITS DE RANDONNEE

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que la CCVHA dans le cadre de la restauration des haies et mares sur les circuits de randonnée, organise une randonnée « Nature » au printemps prochain sur le circuit des Gabarots.

b) LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FORETS

M. le Maire informe le Conseil que M. RIME propriétaire du Bois de Baillé situé sur les Communes de Juvardeil et Champigné, ouvre son bois au public le 24 mars 2019. Le Conseil accepte de communiquer l'information aux habitants.

VIVRE ENSEMBLE

a) ATSEM

M. le Maire, informe le Conseil que Mme CAURETTE Lise sera nommée stagiaire à compter du 10 décembre 2018, avec les horaires suivants les jours d'école : 8h30-12h et 13h30-17h30.

b) GARDERIE Modification règlement suite aux modifications des horaires

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint propose au Conseil de ne plus facturer à la demi-heure entamée mais au quart d'heure. Le Conseil valide la modification.

Sureffectif et encadrement

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint expose au Conseil que la hausse de fréquentation de la garderie nécessite un agent supplémentaire le matin de 7h45 à 8h45 et le soir de 16h15 à 17h15.

La Commission propose que la Commune adhère à la ludothèque pour le service garderie.

Le Conseil accepte :

- la mise à disposition par SOLIPASS de Mme PAROUTY Anne jusqu'aux vacances de Pâques.
- d'adhérer à la Ludothèque « La Ronde des Jeux » pour l'année 2019.

c) DEPART A LA RETRAITE DE Mme CAURETTE Nelly ATSEM

Le Conseil Municipal est invité au pot de départ organisé le 14 décembre 2018 à la Cantine

BATIMENTS

a) RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

M. FREULON Maire Adjoint donne un compte rendu des réunions de chantier. Il précise que l'Architecte préconise de réaliser un diagnostic des plafonds.

Le Conseil accepte le devis du bureau d'études STBAT qui s'élève à 1 500 € HT.

b) MAINE ET LOIRE HABITAT

M. STEPNIOWSKI Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion du 14 Novembre avec le Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage, le responsable d'agence et le chargé de développement à Maine-et-Loire Habitat sur les études de différentes opportunités sur la Commune (Locaux sur le site de la Mairie – Terrain privé chemin des écoles - Rives Gabare)

CCAS

a) RETOUR REUNION AVENIR DU CLUB DU TEMPS LIBRE ET DES LOISIRS

Mme ALLARD Conseillère Municipale chargée des affaires sociales expose au Conseil les démarches effectuées pour renouveler le bureau de l'association.

DELIBERATIONS

1) STATION D'EPURATION DE LA BAUMETTE avis sur le projet Plan d'épandage des boues

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, expose au Conseil que le projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers est soumis à une enquête publique réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Il précise que ce plan d'épandage concerne 56 communes dont Juvardeil. Le Conseil Municipal de chacune des communes concernées est appelé à donner son avis sur le projet.

Une enquête publique se déroule dans les Mairies de Feneu, Baugé-en-Anjou, Challain-la-Potherie, Les Hauts d'Anjou, Mozé-sur-Louet, Noyant-Villages et Saint-Léger-des-Bois du lundi 5 novembre au vendredi 7 décembre inclus.

Vu le dossier de demande d'autorisation relatif au périmètre d'épandage des boues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur le projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers.

2) ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2017 à valider

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

3) VENTE CHEMIN « BASSE ROUSSIERE » AUX VERGERS DE LA COCHETIERE

La Commission environnement est chargée d'étudier le dossier.

4) AUTORISATIONS D'ABSENCES POUR LES AGENTS : FIXER LA NATURE ET LA DUREE DES AUTORISATIONS

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération.

Le Maire propose à compter du 1^{er} janvier 2019, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE L'EVENEMENT	Durées proposées
Mariage ou PACS :	
<i>de l'agent</i>	5 jours
<i>d'un enfant de l'agent ou du conjoint</i>	2 j
Décès, obsèques ou maladie très grave :	
<i>du conjoint (concubin pacsé)</i>	5 j
<i>d'un enfant de l'agent ou du conjoint</i>	5 j
<i>du père, de la mère de l'agent ou du conjoint</i>	3 j
<i>des autres ascendants de l'agent ou du conjoint</i>	1 j
<i>du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint</i>	1 j
<i>d'un frère, d'une sœur</i>	2 j
<i>d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint</i>	1 j

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal, ADOpte les propositions du Maire et le charge de l'application des décisions prises

5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER RUE DU GRAVIER MAISON Mme DESCHAMPS

Le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1164 sise rue du Gravier.

6) CONVENTION entre le Préfet et la Commune pour la Télétransmission des marchés

Monsieur le Maire rappelle :

- que la Commune est engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture et la Sous-Préfecture.
- que la Commune s'était portée volontaire pour participer au déploiement des Actes budgétaires.

Il expose que pour transmettre, par voie électronique vers la plateforme @CTES, à la préfecture ou aux sous-préfectures, les pièces de marché public ou de contrat de concession dématérialisé, une convention @CTES doit être conclue avec les services de l'Etat.

Il précise que la Direction Générale des Collectivités Locales a rédigé une nouvelle convention qui dispose que tous les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être télétransmis. Tel n'était pas le cas dans la convention qui avait été signée.

Il dépose sur le bureau la nouvelle convention devant intervenir entre Le Préfet et La Commune pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DONNE son accord pour que le Maire signe la convention entre Le Préfet et La Commune pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

7) REVISION DES TARIFS 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité DÉCIDE de fixer les tarifs et les taux suivants à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

FISCALITE AMENAGEMENT		
Taxe d'aménagement		1,50%
CANTINE SCOLAIRE au 01/09/2019		
	Repas Enfant	3,25 €
	Repas Adulte	5,35 €
GARDERIE au 01/09/2019		
	1/2 heure Q1	0,80 €
	1/2 heure Q2	1,10 €
	1/2 heure Q3	1,25 €
	Carte 12h Q1	17,00 €
	Carte 12h Q2	24,50 €
	Carte 12h Q3	27,00 €
ESPACE S.G. BONTEMPS		
	Salle 40 m ² Cuisine	130 €
	Deux jours consécutifs	195 €
	Salle 127 m ² Cuisine	200 €
	Deux jours consécutifs	300 €
	Salles 127 et 40m ² Cuisine	250 €
	Deux jours consécutifs	375 €
	Vin d'honneur (127m ² cuisine)	80 €
	Table / Parquet	5 €
	Banc	2 €
	Repas Classes	1 €
SALLE DE SPORT		
	Asso hors com	15€/H
AIRE REPOS		
	Sanitaires	30,00 €
MARCHE		
	le M linéaire	1,00 €
DROIT STATIONNEMENT		
	Par mois	10,00 €
CIMETIERE		
	Trentenaire	100,00 €
	Cinquantenaire	150,00 €
COLUMBARIUM CIRCULAIRE		
	Trentenaire	800,00 €
	Cinquantenaire	870,00 €
CHIENS ERRANTS		
	Droit de garde	35,00 €
	Jour supplémentaire	20,00 €

8) AMORTISSEMENT 2018

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de :

BUDGET COMMUNAL						
N°	ARTICLE	TIERS	OBJET	VALEURS	DUREE PROPOSEE	ANNUITE
201802	2158	QUIETALIS	Armoire frigo espace bontemps	1384,61 €	10 ans	138,46 €
201805	2135	SARL ouest incendie service	Détecteur avertisseur fumée et extincteur	213,19 €	10 ans	21,3 2€
201806	21578	LEGALLAIS	Meuleuse douilles clé à choc	1196,92 €	5 ans	239,38 €
201807	21578	SARL BOUVET	Taille haie	1012,00 €	5 ans	202,40 €
201808	2158	MR BRICOLAGE	Réfrigérateur faure cantine	464,00 €	10 ans	46,40 €
201809	21578	PLAS ECO	Barrière forestière aire de repos	1570,19 €	10 ans	157,02 €
201811	21578	NADIA SIGNALISATION	Panneau de rue ruelle de la scierie	126,48 €	10 ans	12,65 €

CAISSE DES ECOLES						
N°	ARTICLE	TIERS	OBJET	VALEURS	DUREE PROPOSEE	ANNUITE
201801	2183	SARL HELLIOS	Ecran 20 pouces	190,80 €	5 ans	38,16 €

Les biens feront l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette à compter du 1^{er} janvier 2019 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 2019 ainsi que pour les suivants.

La dépense correspondance sera inscrite à l'article 6811 de la section d'exploitation.

CCVHA

DELIBERATIONS

1- Rapport de la CLETC Compétence Enfance

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le rapport de la CLETC du 10 octobre 2018 portant sur la compétence ENFANCE ;

ENTENDU l'exposé de M.FOULONNEAU Maire Adjoint, rapporteur ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents prend acte du rapport de la CLETC portant sur la compétence ENFANCE.

2- CONVENTION CADRE & CONVENTIONS OPERATIONNELLES

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL n°2016-178 en date du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'arrêté DRCL/BI/2018-32 en date du 11 avril 2018 modifiant les statuts de la Communauté de communes des Vallée du Haut-Anjou ;

VU la délibération 2017-11-23-01DE en date du 23 novembre 2017 par laquelle la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a décidé de ne pas procéder aux restitutions de compétences autorisées par les dispositions de l'article L.5211-41-3 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, une Communauté de communes peut confier par convention à une de ses communes membres la gestion de certains équipements, infrastructures et services relevant de ses attributions sur le territoire de cette commune et ce, sans qu'il en résulte un transfert de compétence ;

Considérant que pour assurer au mieux la mission de service public qui leur est confiée, la

Communauté de communes et les Commune membres ont constaté que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour garantir la continuité du service public, il pouvait être opportun de confier la gestion de services, d'infrastructures ou d'équipements aux communes membres

Considérant que les Communes souhaitent par ailleurs conserver des services de proximité et une capacité d'intervention au plus près de leurs administrés, ce que leur permet la gestion de certains équipements, infrastructures et services pour le compte de la Communauté ;

Considérant que dans ces conditions, il apparaît opportun, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, de pouvoir confier aux communes membres la gestion de certains équipements, infrastructures et services lorsque cela permet d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers du service public ;

ENTENDU l'exposé de Dominique FOULONNEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les termes de la convention cadre,
- Autorise le Maire ou un de ses Adjointes à signer la convention-cadre conformément au projet annexé à la présente délibération ainsi que les conventions opérationnelles de gestion à intervenir (La Voirie – Les Bâtiments – L'assainissement et l'eau pluviale – Les sentiers de randonnées – Le numérique scolaire et Lecture publique) ;
- Dit que les dépenses et les recettes résultant de la mise en œuvre de la convention-cadre ainsi que des conventions opérationnelles à intervenir seront inscrites au budget.

4- REGLEMENT INTERIEUR COMPETENCE VOIRIE ET SENTIERS DE RANDONNEE

Le sujet est reporté

COMMISSIONS

1- PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

M. FREULON Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion de la commission Patrimoine Bâti.
Mme BRUNET Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission Culture.

M. STEPNIEWSKI Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion de la Commission Communication.

M. BARBOT Henri Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion de la Commission Pacte Fiscal.

M. FOULONNEAU Maire adjoint donne un compte rendu de la commission Tourisme.

M. FOULONNEAU Maire adjoint donne un compte rendu de la réunion de la CLETC portant sur la compétence eau pluviale.

M. FOULONNEAU Maire adjoint donne un compte rendu de la réunion du Syndicat d'Eau de l'Anjou.

M. BARBOT Pierrick Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion du Syndicat des Basses Vallées Angevines.

2- COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu du Conseil Communautaire.

3- COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Monsieur DESLANDES Maire donne un compte rendu de la conférence des Maires.

QUESTIONS DIVERSES

LA CHAPERONNIERE

M. le Maire informe le Conseil que Maître SIMONET Notaire à Chateauneuf s'est dessaisi du dossier de succession de M. Julien GICQUEL, au profit de Maître Baptiste GUYON, notaire à ECOMMOY. Ce dernier demande si l'offre de la Mairie pour l'acquisition des terrains cadastrés section D n° 845 et 873 au prix de 37 268 €, est toujours d'actualité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir l'offre.

STUDIO 6 BIS PLACE DE LA MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil que le studio sera libre à compter du début Janvier 2019.

CENTRE DE GESTION

M. le Maire propose au Conseil de signer une nouvelle convention de mise à disposition de Mme TEIXEIRA DE ABREU Ophélie Adjoint administratif, du 22 décembre 2018 au 21 janvier 2019 pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention.

SALARIE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

M. le Maire propose de renouveler de 6 mois du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, le contrat d'accompagnement dans l'emploi de M. DESNOUS Jean-Luc, pour une durée hebdomadaire de 20 h.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le contrat.

GSM

M. FOULONNEAU Maire adjoint informe le Conseil que la Société GSM propose de vendre à la Commune 500 € les parcelles cadastrées section E n° 1215 et 1218 (chemin desservant la carrière).

Le Conseil charge la Commission Environnement d'étudier le sujet.